



Genève, le 5 février 2018  
Aux représentant-e-s des médias

### Communiqué de presse de la chancellerie d'Etat

## Echéance du dépôt des listes pour l'élection du Grand Conseil et le 1er tour de l'élection du Conseil d'Etat du 15 avril 2018

**Conformément aux dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 (LEDP), le délai fixé pour le dépôt des listes de candidat-e-s à l'élection du Grand Conseil et au premier tour de l'élection du Conseil d'Etat du 15 avril 2018 est arrivé à son échéance ce jour, à 12h00.**

Elles peuvent être consultées dans les locaux du service des votations et élections de la chancellerie d'Etat, 25, route des Acacias – 1227 Carouge (*heures d'ouverture disponibles sous [ce lien](#)*).

Les listes déposées restent toutefois pour l'heure **provisoires et non validées**.

En effet, conformément à l'article 24, alinéa 8 de la [LEDP](#), le-la candidat-e qui ne veut pas être maintenu sur une liste doit en informer, par écrit, le service des votations et élections, avant midi au plus tard, deux jours après le dépôt des listes de candidat-e-s. Le mandataire est aussitôt avisé et peut présenter un remplaçant éventuel, avant midi au plus tard, trois jours après le dépôt des listes de candidat-e-s.

Nous vous remercions dès lors de noter que les listes seront définitives le **jeudi 8 février 2018 à midi**. Un communiqué de presse sera diffusé ce jour-là en début d'après-midi.

*Pour toute information complémentaire: Mme Florence Noël, directrice communication et information, PRE, T. 022 327 90 80 ou 079 343 16 54.*